



Monsieur le Directeur Général,

Vous venez en ce jour fêter le 1^{er} anniversaire de la DIRCOFI Île-de-France. Vous voudrez bien nous excuser de ne pas porter un verre à la santé de ce bébé de 1 an. Vous venez en effet dans une période où le ministre de l'Économie remet en cause le statut des fonctionnaires, où la ministre de la fonction publique pratique le chantage, où le dialogue social est vidé de son contenu, y compris par le 1^{er} ministre, et enfin où le contrôle fiscal et les agents qui en ont la charge sont mis à mal.

Concernant le statut des fonctionnaires, si le 1^{er} ministre s'y est dit très attaché pour rattraper une des désormais célèbres « macronade », Monsieur Sapin en visite dans les Yvelines a tout de même déclaré que « ce statut pouvait évoluer ». Quand on sait ce que les mots « évolution » et « réforme » signifient dans la bouche des différents ministres qui se succèdent depuis 15 ans, vous comprendrez le bien-fondé de nos inquiétudes.

Dans le même temps, en liant obligatoirement des dispositions sur la mobilité et un rattrapage, déjà très incomplet, de nos pertes de pouvoir d'achat, la ministre de la fonction publique avait tenté de nous imposer un « tout ou rien », très éloigné de notre conception du dialogue.

En outre, le secrétaire d'État au budget a cru bon de rajouter, toujours dans les Yvelines, que sur le point d'indice « le gouvernement discute, mais qu'à ce jour il semble y avoir rejet des OS ». De qui se moque-t-on ? Selon l'INSEE, depuis 2000, le point d'indice a augmenté de 6,58 % quand dans le même temps l'inflation grimpait à +21,58 % soit 15 % de perte nette de pouvoir d'achat. Les personnels ne font pas l'aumône, ils demandent simplement à être rémunérés justement.

Concernant les projets soumis aux OS, Mme Lebranchu avait indiqué que faute d'accord majoritaire des syndicats représentatifs, le gouvernement retirerait la totalité de ses propositions, y compris celles sur les rémunérations. Malgré cette grossière pression, l'accord global proposé n'a recueilli l'aval que d'organisations représentant seulement 49% des voix.

Passant outre la règle que le gouvernement avait lui-même fixé, le 1^{er} ministre a déclaré hier 30 septembre, que l'accord global serait quand même appliqué !

Après Emmanuel Macron soutenant qu'accéder à de hautes fonctions par le biais d'élection relevait « d'un cursus d'un temps ancien », Manuel Vals nous explique que dans sa conception du pouvoir, 49% des voix valent plus que 51%...

Après cela, nous pouvons poser des questions simples : qui détruit le dialogue social ? qui sape les fondements d'une société démocratique ?

Concernant le « dialogue social » interne à la DGFIP, la direction générale vient de proposer aux représentants du personnel des fiches dans le cadre du groupe de travail sur les règles de gestion. La teneur des documents montre clairement la volonté régressive de la Direction

Générale à vouloir forcer les agents à plus de précarité, même en termes de mutations. Mais ces propositions ne nous étonnent finalement pas après que l'on ait entendu la sortie, soit disant discrète, mais très médiatique et organisée d'Emmanuel MACRON sur le statut des fonctionnaires. Du coup cette volonté de modifier des règles de gestion ressemble plus à une commande qu'à un désir de les améliorer. En harmonisant les régimes indemnitaires puis les règles de gestion, la direction générale répond au mieux aux desiderata écrits dans le rapport Pêcheur où il est énoncé clairement la volonté de « Relancer la politique de fusion des corps et développer les corps interministériels à gestion ministérielle, en en faisant des « cadres professionnels interministériels » »

Les fonctionnaires ne sont pas des pions que l'on déplace à souhait, mais bien des agents qui remplissent des missions spécifiques. Même si aujourd'hui nombre de ces missions sont mises à mal par les décisions de la Direction Générale.

Évoquons le contrôle fiscal. Pendant longtemps il a été présenté comme « préservé » par rapport aux autres services de la DGFIP. En réalité, il était déjà très affecté par les suppressions d'emplois dans les services gestionnaires, indispensable maillon de la chaîne du contrôle.

Aujourd'hui c'est au tour du contrôle fiscal départemental d'être chahuté avec la fusion des PCE et des brigades départementales. Au sein de la DIRCOFI Île-de-France, la fonte des effectifs de cadre C et B entraînent des transferts de charge vers les autres cadres. La vitrine médiatique du STDR ne saurait cacher une réalité nationale dégradée.

Que dire de la programmation « hors-sol » telle que le datamining ? Si il peut, éventuellement, constituer un complément, il ne saurait être l'alpha et l'omega de la programmation. Ce n'est pas en créant des listes à partir de critères bien connus des conseils fiscalistes et des sociétés, en confiant la programmation finale aux vérificateurs, en plus de leurs tâches déjà lourdes, que l'on va améliorer la lutte contre la fraude fiscale.

La Cour des comptes veut de plus en plus que les vérificateurs lui rendent des comptes, mais quand est-ce que l'on va demander des comptes sur l'emploi du CICE et du CIR. Le CICE a servi et sert encore à de grands groupes du BTP pour exiger de leurs sous-traitants qu'ils baissent leurs tarifs à hauteur du CICE qu'ils percevaient : où sont la contrepartie économique et l'embauche de salariés ? Concernant le CIR, les moyens financiers pour recourir à d'indispensables expertises lors des contrôles sont dérisoires par rapport aux enjeux. Dans ces conditions, le crédit d'impôt recherche n'est plus qu'une forme de subvention, à peine déguisée.

Quant aux vérificateurs, qui mènent à bien cette mission essentielle qu'est la lutte contre la fraude fiscale, comment sont ils traités ?

En matière de frais de déplacement, le compte n'y est pas, alors que ce qu'ils demandent n'est que justice :

- la revalorisation des indemnités kilométriques sur la base minimum du barème des contribuables,
- la prise en compte intégrale de leurs frais annexes (tels que parking et péages),
- la prise en compte des frais d'assurance automobile supplémentaires laissés à leur charge lors de l'utilisation de leur véhicule personnel dans le cadre professionnel.

En terme de rémunération, la fiscalisation des IFDD, non compensée, a entraîné pour nombre d'entre eux des pertes supplémentaires de pouvoir d'achat net après impôt.

Nous ne ferons qu'évoquer brièvement la frustration et le malaise découlant des conditions de la fusion DGI-CP, qui font qu'aujourd'hui la possibilité d'obtenir la sélection d'IP s'est réduite de façon drastique, ce que ne saurait compenser la création de postes d'inspecteurs-divisionnaires, moins bien rémunérés pour des fonctions équivalentes, comme le montre la montée en puissance des inspecteurs divisionnaires comme chefs de brigade au sein de la DIRCOFI Île-de-France. Nous déplorons aussi les moindres perspectives offertes aux IP.

Ce constat non exhaustif montre bien dans quel climat nous nous retrouvons aujourd'hui. Il ne suffit pas de dire que le dialogue social doit à nouveau être réinstauré, il faut le mettre en place. Il faut en finir avec les groupes de travail où tout est joué d'avance. La démocratie a parlé en décembre dernier, des représentant-es du personnel ont été élus avec une large participation. En tant que Directeur Général, faites en sorte qu'au moins à la DGFIP les choses changent, qu'il y ait une écoute réelle des agents et de leurs légitimes représentants.

Il ne suffit pas de dire que le contrôle fiscal est une priorité. Il faut lui en donner les moyens, juridiques, humains et financiers.

Nous aurions aimé parler avec vous du contrôle fiscal, de la DIRCOFI fusionnée, en faire un premier bilan, mais face à un tel manque de considération de la part de notre gouvernement, de notre ministère de la fonction publique et de notre direction Générale, comprenez que les représentants de Solidaires et de la CGT ne prolongent pas cette entrevue au-delà de cet instant.